

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Lundi 30 Mars 2015

ECOLE D'EYJEAUX

Le conseil d'Ecole s'est déroulé en présence de :

- Mme RAFFIER directrice, Mmes GAUMONDIE, BEILLER, LETRANGE, BILLET, BAUMARD et MM LELONG et LEVASSEUR enseignants
- M.GRENIER et Mme CHEPTOU adjoints au maire
- Mme LEMASSON et M. JOASSIM, DDEN (délégués départementaux de l'éducation nationale)
- Mmes BARRY, BOUTINAUD, JAUDINOT, LACHAUD, PILLOT, et REDON-GRATELOUBE, et MM. COLLIN, MERILLOU et MOULIN, représentants des parents d'élèves.

Excusés: M. ROUSSEAU Inspecteur de l'Education Nationale et M.ROUX le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1) Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2015
- 2) Présentation de l'organisation des APC pour les périodes 3 et 4
- 3) Bilan des projets en lien avec le projet d'école
- 4) Présentation du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)
- 5) Modification des horaires de l'école pour la rentrée 2015 (avis)
- 6) Fonctionnement du restaurant scolaire (information)
- 7) Questions diverses

1) EFFECTIFS PREVISIONNELS POUR LA RENTREE 2015

➤ 22 élèves rentrent au collège.

➤ 18 élèves sont attendus en petite section.

➤ 150 élèves pour les 6 classes et 12 élèves pour la CLIS : soit **25 élèves par classe** (moyenne limite entraînant une fermeture de classe. L'école n'est pas encore concernée pour la rentrée 2015)

Répartition par niveau :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS
Année 2014	17 18	21	10	23	18 19	20	20	21 22	10
Rentrée 2015	18	18	22	10	23	19	20	20	12

Deux répartitions possibles par classe :

1	PS-MS	MS-GS	CP-CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1-CM2	CLIS
2	PS-MS	MS-GS	GS-CP	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1-CM2	CLIS

La décision n'est pas encore prise. L'organisation sera choisie au mois de juin en fonction des nouveaux inscrits. Mme Raffier demande aux représentants de parents d'élèves d'inviter les nouveaux parents à aller inscrire leur enfant à la mairie. Elle précise également que quelque soit la répartition, un des 3 cycles sera surchargé (cycle 1 pour la répartition 1, cycle 3 pour la répartition 2)

2) ORGANISATION DES APC (ACTIONS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES) DES PÉRIODES 3 ET 4

Mme Raffier détaille les actions entreprises par les classes

Période	Enseignant	Jours	Classe	Effectifs	Type d'activité
3 et 4	M. Lelong	Mardi-jeudi	PS-MS (en projet avec les CE2-CM1)	6	Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages Projet Lecture offerte Relation école famille
3 et 4	Mme Gaumondie	Mardi-jeudi	MS-GS	6	Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
3	Mme Baumard	Mardi-jeudi	CP	8 ou 9	Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
4	Mme Baumard	Lundi ou Mardi jeudi	CP	6	Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
3 et 4	Mme Beiller	Mardi-jeudi	CE1-CE2	8 ou 9	Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
3	M. Levasseur	Mardi jeudi	CE2-CM1 (en projet avec les PS-MS)	6	Projet Lecture offerte
4	M. Levasseur	Lundi ou vendredi	CE2-CM1 (en projet avec les PS-MS)	8 ou 9	Projet Lecture offerte
4	Mme Duquerroy	Lundi	CM1-CM2	8	Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages

La municipalité souhaiterait que les enseignants lui communiquent le nombre d'élèves concernés par les APC pour la période 5 afin d'organiser au mieux les TAP.

3) BILAN DES PROJETS DE CLASSE EN LIEN AVEC LE PROJET D'ECOLE

- PS-MS :** M.Lelong détaille les projets concernant sa classe :
 - projet « école/famille » : durant les APC, il accueille les familles dans sa classe afin que les parents voient le travail réalisé en classe.
 - projet lecture, en lien avec la classe de M.levasseur : en fin de matinée, des élèves de CE2-CM1 viennent lire des albums dont ils ont préparé la lecture à voix haute aux élèves de PS.
 - visite du musée de Cécile Sabourdy à Vicq/Breuil prévu en avril qui sera le point de départ d'un travail sur le bonhomme.
 - dans le cadre du projet jardin, une sortie à l'IME (et en collaboration avec l'IME) est également prévue pour le cycle 1 .Elle sera consacrée à la plantation de haies.
 Concernant sa classe, M.Lelong explique que les enfants peindront une caisse à pommes afin de pouvoir réaliser leurs plantations dans l'enceinte de l'école. Elle sera placée dans la cour.

- **MS -GS :** de même qu'en PS-MS et que tout le cycle 2 une visite au musée de Cécile Sabourdy est prévue le 7 avril. Elle amorcera un travail en arts visuels sur le Land Art qui sera réalisé par les élèves dans le jardin de l'école.
La classe de Mme Gaumondie participera également à la sortie « plantation de haies » à l'IME avec les PS-MS.
Un concert organisé par les JMF (Jeunesses musicales de France) aura lieu le 18 mai à Saint Paul pour les cycles 1 et 2.

- **CP :**
 - visite du musée de Cécile Sabourdy à Vicq/Breuil, point de départ pour travailler le Land Art.
 - cycle de 10 séances de piscine à l'AquaNoblat de Saint Léonard du 7 avril à la fin de l'année, le vendredi matin.
 - concert JMF le 18 mai
 - projet « Ecole et Cinéma » avec la classe des CE1 : visionnage du 3ème film « Katia et le crocodile » donnant lieu à un travail en production d'écrits et arts visuels dans les classes concernées.

- **CE1 :**
 - visite du musée de Cécile Sabourdy à Vicq/Breuil avec réalisation d'un portrait en relief clôturant un projet « portrait » mené en arts visuels.
 - Projet « Ecole et cinéma » avec la classe de CP.
 - Une sortie est prévue pour assister au championnat de France de natation qui se déroulera à l'Aquapolis de Limoges.
 - 2 séances concernant la sécurité routière et le permis piéton sont également programmées.

- **CLIS :**
 - La classe participera à la « semaine du jardinage » (activités organisées par certaines jardineries à destination d'un public scolaire).
 - Projet jardin : des semis réalisés en classe en vue d'intégrer le jardin de l'école.
 - visite du musée de Cécile Sabourdy à Vicq/Breuil et projet autour du Land Art.
 - la classe assistera avec les CE1 au championnat de France de natation à Limoges (sortie clôturant le cycle piscine des CE1- CLIS du 2ème trimestre).
 - mais également à un match du championnat mondial de basket de l'UNSS à Chéops fin avril.
 - comme tous les ans, la classe participera à la journée Interclis (regroupant toutes les clis du département) au cours de laquelle plusieurs activités sportives leur seront proposées.

- **CE2-CM1 :**
 - Projet lecture avec la classe de M.Lelong : les élèves ont choisi 20 histoires en collaboration avec les PS-MS dans la bibliothèque de l'école. Ils sont ensuite allés les leur raconter dans leur classe seul ou par 2 après avoir travaillé la lecture à voix haute. M.Levasseur explique qu'il souhaitait créer un support afin que les élèves de PS-MS puissent réécouter les histoires sur l'ordinateur avec un casque. Il a donc consacré son temps d'APC à enregistrer ses élèves en tout petit groupe afin de créer ce support audionumérique.
 - Opération « Drôles de graines », proposée par l'IME. Il s'agit de réaliser des semis de graines de tomates pour promouvoir 38 variétés anciennes. Les élèves iront réaliser des semis à l'IME. Celui-ci leur confiera à chacun un plant pendant les grandes vacances. A charge pour eux de ramener une tomate avec ses graines à la rentrée.
 - L'IME met également son gymnase et du matériel sportif à disposition des élèves de cycle 3 tous les mardis matin. La classe des CE2-CM1 s'est donc initié au Tchouk Ball .
 - Mondial UNSS de basket : les élèves de CE2-CM1 assisteront à un match .L'objectif de M.Levasseur étant de montrer un sport collectif de haut niveau à ses élèves.(joueurs âgés de 17-18 ans).

- **CM1-CM2 :**

- « drôles de graines » : la classe des CM1-CM2 participe également à ce projet de l'IME en vue de préserver les variétés anciennes.

- Toujours en lien avec l'éducation au développement durable, la classe a visité la déchetterie de Beaune les Mines et son centre de tri (activité proposée par Limoges Métropole) et un animateur de La Loutre est intervenu dans la classe afin d'informer les élèves sur les questions du tri et du recyclage des déchets.

- Piscine : les élèves de CM2 bénéficient d'un cycle de 5 séances à l'Aquapolis de Limoges les lundis de 13h30 à 15h30.

Mme Raffier remercie à ce propos, la municipalité et l'IME pour la mise à disposition des locaux et des transports

- Projet jardin :épandage de marc de pommes réalisé par la classe à la suite de la visite effectuée à Roziers Saint Georges (variétés de pommes anciennes). M. Joassim signale qu'il faudra penser à greffer les jeunes pommiers sinon ils resteront francs.

Mme Cheptou informe le conseil que, dans le cadre du marché de printemps en mai, une conférence sur les variétés anciennes ainsi qu'une bourse d'échanges de semences auront lieu.

- Eyjeaux Expression, dans le cadre des Métiers d'autrefois propose une projection d'un documentaire réalisé par René Duranton « Femmes paysannes ». Les élèves de cycle 3 visionneront quelques extraits et pourront débattre avec le réalisateur.

- Projet pêche : en lien avec l'éducation au développement durable :

Comme chaque année, les élèves de cycle 3 bénéficieront d'une intervention organisée par la fédération de pêche composée d'une partie théorique (portant sur la connaissance et la préservation du milieu halieutique) et d'une partie pratique. Cette année, la fédération offre le permis de pêche à tous les élèves concernés.

- M. Grenier souhaite installer un lombricomposteur dans le jardin de l'école afin de réduire les déchets de la cantine et demande si un enseignant pourrait les y amener. Mme Létrange propose de s'en charger avec ses élèves. L'installation du dispositif au jardin est prévue pour le 9 avril.

- Mme Jaudinot demande pourquoi les 5 CM1 de la classe de Mme Raffier ne vont pas à la piscine. Celle-ci lui répond que, comme pour la classe de Mme Beiller, ce sont les niveaux qui ont été privilégiés et non les classes en l'occurrence les CM2.

- Concernant les cycles de piscine, Mme Raffier explique qu'elle attend le positionnement de Limoges Métropole quant aux créneaux accordés à l'école d'Eyjeaux à l'Aquapolis pour l'année prochaine. Les séances prévues pour les élèves de cycle 2 à l'espace Aquanoblat sont donc maintenues dans l'attente de cette réponse. Celles-ci représentent un coût de 2000 € pour la municipalité, l'enseignement étant pris en charge par les maîtres nageurs à l'inverse de l'Aquapolis dont les séances, organisées par les enseignants seraient gratuites. A noter néanmoins que le temps de ces séances est réduit à Limoges par rapport à Saint Léonard et que les conditions d'accueil pour les plus jeunes semblent meilleures à Saint Léonard.

- La municipalité maintient le financement de ces séances dans l'attente de la réponse de Limoges Métropole.

3) PRÉSENTATION DU DUERP (DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS)

C'est un document obligatoire pour toutes les entreprises depuis 2001 et pour les écoles depuis février 2015. (demande pour que celui de l'école soit annexé en pièce jointe).

CADRE LEGAL :

Dans le cadre du code du travail dont la 4ème partie, livres I à V, est applicable à la fonction publique, l'employeur doit prendre "les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs". Cette démarche de prévention est basée sur l'évaluation des risques professionnels. A ce titre, il a l'obligation depuis 2001 de transcrire dans un document unique (DUERP) le résultat de l'évaluation des risques.

Cette obligation s'impose à tous les chefs d'établissements et de service: " tout manquement de l'employeur à son obligation de sécurité est une faute inexcusable" (Cour de Cassation). Aussi, sa rédaction est incontournable sur chacun des sites accueillant des personnels de l'éducation nationale.

En tant que directeur académique, je suis responsable de l'élaboration du document unique pour l'ensemble des services de l'éducation nationale et notamment pour les écoles publiques de la Haute-Vienne.

En tant que directeur d'école, vous êtes chef de site.

IL PERMET :

- de faire un diagnostic, de dresser un état des lieux en matière de santé, d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ;
- de détecter des situations spécifiques pouvant justifier des actions ciblées : prise en compte dans le cadre des CHSCT Départementaux, ou intervention ponctuelle d'un assistant de prévention ou de l'inspecteur santé et sécurité au travail ;
- de donner aux élus et aux équipes d'établissement un document commun permettant de faire un état des lieux et d'effectuer un suivi des améliorations et des travaux à envisager.
- de définir une politique et un programme d'amélioration des conditions de travail.

Le **DUERP** est mis à jour tous les ans, mais aussi s'il y a des modifications significatives des conditions de travail dans l'établissement.

Après quelques échanges sur les finalités du DUERP (intérêt de ce document pour la hiérarchie, volonté d'exhaustivité de ce type de document en abordant plusieurs volets, ses limites du fait de la configuration des bâtiments ...) ressortent les points suivants.

Il s'agit d'un support de travail permettant de lister les petits ou grands travaux à prévoir, de « mettre à plat » les améliorations à envisager. La municipalité y voit de ce point de vue un outil intéressant.

Mme Raffier présente également le registre de santé et de sécurité au travail.

5) MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ÉCOLE À LA RENTRÉE 2015

A la demande de la municipalité, l'avis du conseil d'école est requis en vue d'un changement des horaires de l'école à la rentrée 2015.

- HORAIRES ACTUELS

Horaires de l'école	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
après-midi	13h30 -15h30	13h30 -16h		13h30 -16h	13h30 -15h30

Horaires des TAP	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	15h30-16h30	16h-16h30		16h-16h30	15h30-16h30

- HORAIRES ENVISAGES A LA RENTREE 2015

Horaires de l'école	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
après-midi	13h30-15h30	13h30-16h		13h30-15h30	13h30-16h

Horaires des TAP	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	15h30 -16h30	16h -16h30		15h30-16h30	16h -16h30

Mme Raffier précise qu'il ne s'agit pas d'un vote mais d'un avis consultatif du conseil d'école. Elle explique que le conseil d'école ne donne qu'un avis transmis à l'Inspecteur de L'Education Nationale qui lui même en émet un. La décision de modifier les horaires de l'école appartient à l'Inspecteur d'Académie.

Mme Cheptou expose les raisons de cette demande :

- la municipalité manque de locaux pour organiser les TAP. Elle ne peut se servir de la salle des fêtes le vendredi pour des raisons d'organisation de ménage, cette salle étant très souvent louée à partir de 18h.
- difficultés à trouver des bénévoles pour animer les activités le vendredi
- elle évoque également la mise en place, à la rentrée prochaine, d'une garderie parallèlement aux TAP proposées ; ce dispositif nécessitant un local.
- la question d'une récréation avant les TAP est également posée.

Du côté enseignant : Mmes Baumard et Gaumondie en charge des cycles 1 et 2 expliquent qu'écourter le vendredi après-midi relève d'un choix pédagogique de l'équipe enseignante du fait de la fatigabilité des élèves les plus jeunes en fin de semaine.

Mme Raffier requiert donc l'avis du conseil d'école concernant une éventuelle modification des horaires de l'école à la demande de la municipalité.

Mme Pillot souligne le fait qu'elle juge délicat de se prononcer pour tous les parents d'élèves sans les avoir consultés au préalable.

Mme Raffier reprécise qu'il ne s'agit que d'un avis et non d'un vote.

Les représentants des parents d'élèves demandent un temps de concertation avant de se prononcer.

Après quelques minutes de discussion, les avis sont donnés :

- municipalité : 2 voix pour
- DDEN : 1 abstention
- enseignants : 7 voix contre

- parents d'élèves : 5 pour et 2 contre
Résultats : 7 pour le changement et 9 contre.

L'équipe enseignante éprouve le sentiment que les TAP sont privilégiées au détriment des apprentissages (l'emploi du temps de classe ayant été pensé en fonction du rythme des enfants) et le déplore. M. Collin précise que le temps d'école n'est pas qu'un temps de classe et que le temps de présence d'un enfant à l'école comprend la garderie, la classe et les TAP. Mme Cheptou souligne que cette demande de modification n'est pas qu'une question de logistique mais qu'il s'agit également de pouvoir proposer des activités variées aux enfants (notamment sportives).

La question d'une éventuelle pause de 15h20 à 15h30 avant les TAP est repoussée (report de la récréation pour les cycle 1 et CP). Les enseignants vont y réfléchir.

6) FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Mme Raffier rappelle que le financement de la restauration scolaire est pris en charge par la municipalité : locaux, personnel, repas, formation... et laisse donc la parole aux élus.

L'objectif étant de limiter le gaspillage de nourriture, la mairie a décidé de faire appel à une société « TransGourmet » qui prend en charge toutes les étapes : composition de menus équilibrés visés par une diététicienne, calcul des quantités exactes nécessaires à la préparation des repas (quantités adaptées et calculées en fonction des enfants et moindres qu'avant en vue de limiter les déchets), livraison de toutes les denrées y compris le pain. La formule retenue s'appelle « Equilibre ». Elle livre la cantine deux fois par semaine. La municipalité paye au menu enfant et espère ce faisant une meilleure gestion des stocks.

Elle souligne que le travail des employées communales ne change pas et que la préparation des repas a toujours lieu en cuisine.

La municipalité souhaite également soutenir l'économie locale en travaillant avec des producteurs locaux (circuit court) et introduire deux menus bio par mois. Elle a pris contact avec la société « Manger bio Limousin » mais fait part de difficultés de livraison, l'acheminement de ces produits restant complexe.

Les élus invitent les DDEN et les représentants des parents d'élèves à déjeuner à la cantine afin de « tester » les nouveaux fournisseurs « TransGourmet » et « Manger bio Limousin ».

La mairie espère également des retours des enfants et des parents sur ce nouveau dispositif.

Les représentants des parents d'élèves soulignent le fait qu'il ne faudrait pas que le changement entraîne une baisse de la qualité des repas.

7) QUESTIONS DIVERSES

- **Les parents pourraient-ils être informés plus précocement de la date du conseil d'école afin de faire parvenir leurs remarques aux représentants ?**

Les parents d'élèves souhaitent que la date soit transmise dans les cahiers de liaison. Mme Raffier précise que le délai légal est de 8 jours et qu'il est respecté (ici 3 semaines avant) et que les représentants peuvent évidemment préparer un mot qui sera collé dans les cahiers des élèves afin de rassembler les remarques de tous les parents.

- **Est-il possible de mettre à jour de manière régulière le blog de l'école?**

Le blog avait été conçu pour être alimenté par et avec les élèves. La mise en ligne est longue et fastidieuse et impossible avec une classe entière, l'enseignant s'en occupant lors des APC l'an dernier ayant quitté l'école. De plus, l'hébergeur supprime toutes les photos à la fin de l'année scolaire ce qui a un peu découragé l'équipe enseignante.

Mme Grateloube soulève l'idée que les TAP puissent prendre en charge la mise en ligne des

articles écrits par les élèves. Suggestion à réfléchir.

- **Les enfants pourraient-ils être incités à rester à l'abri sous les préaux lorsqu'il pleut ?**

Mme Grateloube fait part d'un appel téléphonique d'une maman mécontente incitant les personnels à surveiller plus étroitement les enfants dans la cour. Mme Cheptou évoque une réunion des employées communales portant sur les règles de vie dans la cour

- **Des Projets d'Accueil Individualisé ont-ils été mis en place à la cantine ? Si non, pourquoi certains enfants ont des menus différents ?**

Il n'y a pas de PAI mis en place à la cantine cette année.

Tous les enfants ont les mêmes menus et ce depuis le mois de janvier 2015. Mme Cheptou demande aux parents d'être vigilants et de le signaler si ce n'était pas le cas.

- **Où en est le service décalé de la cantine ?**

Il est toujours d'actualité mais les parents ont peur que les deux services ne se superposent. En effet, les enfants disent que les petits mangent l'entrée quand les grands rentrent dans le réfectoire. Le service des cycle 3 était prévu pour débuter à 12h30 mais bien souvent commence à 12h20. Cela n'a donc plus d'intérêt. La mairie veillera au respect des horaires consciente de l'intérêt d'un tel dispositif . Certains parents rapportent également qu'au dire de leurs enfants, on les presse pour manger et que tous n'ont pas toujours le temps de boire.

- **Des remarques répétées ont été faites au sujet de l'horaire de début des cours à 9h et à 13h30. Les enfants ne doivent-ils pas débuter la classe à ces horaires là ?**

Réponse de Mme Raffier : évidemment si.

Elle évoque alors le problème de la carence des remplaçants et la nécessité d'organiser la répartition des élèves dans les autres classes, de leur fournir du travail (et de réorganiser par là même toutes les autres classes en vue d'accueillir tout le monde). Elle précise que, durant les périodes 3 et 4, au niveau du département, jusqu'à 40 classes par jour sont restées sans enseignant.

Elle évoque également les conflits des enfants durant la pause méridienne, qu'il faut gérer et résoudre avant la reprise de l'après-midi.

Les parents d'élèves prennent conscience de l'ampleur du problème des remplacements.

- **Remarque des parents d'élève suite à la fête de Noël : Après avoir été interpellé par lettre par un parent, les représentants souhaitent rappeler que lors des manifestations en dehors des heures d'école (Fête de Noël, Kermesse...) les enfants sont sous la responsabilité et l'autorité de leurs représentants légaux (parents ou tuteur). Le rôle de l'association farandole, composée uniquement de bénévoles, est de collecter des fonds lors de diverses manifestations, au profit des enfants de l'école (participation aux sorties scolaires, spectacle de Noël...) et pas de gérer les enfants lors de ces manifestations.**

La séance est levée à 20h50 par Mme Raffier.

secrétaire de séance : Mme Baumard relu par Mme Grateloube.